

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 novembre à 19h00 le conseil municipal de Saint-Pardoux-Les-Cards, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Laurent GLOMOT Maire

Date de convocation du conseil : 24/11/2025

Conseillers en exercice : 11

Étaient présents : M. Laurent GLOMOT, M. Michel DECHAUD, M. Guy PAROT, Mme MARCEAU Joëlle
M. François MORRAUD, M. Christophe MARTIN, MM Georges PALLEAUX, M. Julien ALANORE

Étaient excusés : Pierre MARLAUD, M. Eric BOURDET,

Était absente : Mme LE CAM Claude.

Secrétaire de séance : Mme MARCEAU Joëlle

2025-048 Dossier corbillard type de restauration

Les conseillers municipaux, désireux de restaurer ce patrimoine inscrit monument historique, considérant pour certains la complexité des règles de sécurité pour des animations et unanimement conscients que le coût de restauration risque de grever fortement le budget, après en avoir délibéré, décident que le corbillard sera restauré uniquement pour exposition.

Adopté à l'unanimité

2025-049 Ajustements de crédits – décision modificative

Pour faire suite à la décision de restauration du corbillard, il est nécessaire d'inscrire l'étude et le don de la fondation de la Sauvegarde de l'Art Français au budget. Utilisation du compte 2031 pour l'étude et le compte 10251 pour le don de la sauvegarde du patrimoine et prélèvement en DI sur le compte 2131 et 2132 pour alimenter l'article 21622 restauration. Concernant les recettes d'investissement, il est signalé que la demande de DETR 2025 Voirie n'a pas été retenue et celle concernant la sécurité incendie a fait l'objet d'un transfert par les services préfectoraux vers du Fond Vert.

La décision modificative se présente comme suit :

Dépenses d'investissement	Montant en €	Recettes d'investissement	Montant en €
2031 étude	1 000	10251 (dons)	10 000
21622 restauration	59 000	1322 subvention DRAC	14 705
2131 bâtiments publics	- 60 000	13461 DETR sécurité incendie	-11 644
2132 bâtiments privés	-35 099	13461 DETR voirie 2025	-48 160
TOTAL	-35 099	TOTAL	-35 099

2025-050 Ouverture anticipée de crédits
--

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à engager liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2025 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès les 1er janvier 2026 et jusqu'au vote du prochain budget.

- accepte les montants et les affectations des crédits présentés

DEPENSES INVESTISSEMENT

Comptes	Libellés DÉPENSES	EXERCICE 2025			EXERCICE 2026
		BP 2025 vote +RAR	DM	BP 2025	QUART CREDITS
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations et 204)	3 000.00 €	1 000.00 €		1 000.00 €
203	Frais d'études, recherche, développement et frais d'insertion	0.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €	250.00 €
2051	Concessions, droits similaires	3 000.00 €		3 000.00 €	750.00 €
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0.00 €			0.00 €
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	583 456.13 €			136 839.28 €
2111	Terrains nus	2 800.00 €	3 200.00 €	6 000.00 €	1 500.00 €
2116	Cimetières	41 500.00 €		41 500.00 €	10 375.00 €
212	Agencements et aménagements de terrains	10 000.00 €	-3 200.00 €	6 800.00 €	1 700.00 €
2131	Bâtiments publics	75 000.00 €	-60 000.00 €	15 000.00 €	3 750.00 €
2132	Bâtiments privés	108 781.56 €	-35 099.00 €	73 682.56 €	18 420.64 €
2135	Installations générales, agencements	27 076.83 €		27 076.83 €	6 769.21 €
2138	Autres constructions	36 860.95 €		36 860.95 €	9 215.24 €
2151	Réseaux de voirie	207 609.29 €		207 609.29 €	51 902.32 €
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	34 332.00 €		34 332.00 €	8 583.00 €
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	0.00 €	59 000.00 €	59 000.00 €	14 750.00 €
2184	Matériel de transport	12 000.00 €		12 000.00 €	3 000.00 €
2183	Matériel informatique	1 600.00 €		1 600.00 €	400.00 €
2184	Matériel de bureau et mobilier	1 324.00 €		1 324.00 €	331.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	24 571.50 €		24 571.50 €	6 142.88 €
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0.00 €			0.00 €
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	20 000.58 €			5 000.15 €
231	Immobilisations corporelles en cours	20 000.58 €		20 000.58 €	5 000.15 €
OE	Total des opérations d'équipement	0.00 €			0.00 €
	TOTAL EQUIPEMENT	606 456.71 €			142 839.43 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €			0.00 €
13	Subventions d'investissement	0.00 €			0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 121.53 €			280.38 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 121.53 €		1 121.53 €	280.38 €
18	Compte de liaison : affectation à	0.00 €			0.00 €
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0.00 €			0.00 €

27	Autres immobilisations financières	0.00 €			0.00 €
	TOTAL FINANCIER	1 121.53 €			280.38 €
45	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	33 668.83 €			0.00 €
4541	Op. n° 00010 : Opération pour compte de tiers	33 668.83 €		33 668.83 €	E41/4
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	641 247.07 €			143 119.81 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0.00 €			0.00 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €			0.00 €
2131-00001	Bâtiments publics	0.00 €			0.00 €
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	0.00 €			0.00 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	85 892.93 €			0.00 €
001-00001	Solde d'exécution section investissement	85 892.93 €			0.00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	727 140.00 €			143 119.81 €

Adopté à l'unanimité

2025-051 Admission en non-valeur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- charge Monsieur le Maire d'émettre le mandat au compte 6541 « non-valeurs » pour un montant de 0.54 €
- dit que les crédits afférents sont inscrits au compte 6541 du budget.
- autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

2025-052 Contrat de maintenance des logiciels

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la proposition de renouvellement de contrat de maintenance logicielle
- autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat d'une durée de 3 ans qui prendra effet au 1er janvier 2026.

Adopté à l'unanimité

2025-053 Détermination du mode de participation à la protection sociale complémentaire -volet santé et montant de la participation versée aux agents

Vu l'avis du Comité Social Territorial placé auprès du CDG en date du 09/10/2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque santé, conclue entre le CDG 23 et la MNT, avec effet au 1er janvier 2026.

-de prendre acte des nouvelles dispositions en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux et de verser une participation financière à la complémentaire santé de 20 € bruts /agent/mois – sans critères de modulation, aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ayant souscrit au contrat proposé par la MNT dans le cadre de la convention de participation du CDG 23.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération et notamment tout document rendu nécessaire avec le CDG 23 et la MNT.

- d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Adopté à l'unanimité

2025-054 Personnel communal - remplacement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'étendre la délibération, relative aux recrutements de personnel pour remplacement, en date du 26/06/2020 aux congés pour invalidité temporaire imputable au service et ainsi autoriser Monsieur le Maire à recruter pour ce type de congé
- dit que pour tout remplacement la rémunération sera basée sur le premier échelon de l'échelle indiciaire de l'agent ou sur la même base selon son expérience ou ses qualifications
- dit que pour le remplacement de l'agent chargé du ménage à raison de 4 heures hebdomadaires l'agent recruté sera rémunéré sur même base indiciaire.

Adopté à l'unanimité

2025-055 DETR 2026 : maintien du programme voirie 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire d'accomplir les formalités de maintien du dossier Voirie 2025 au titre de la DETR 2026.

Adopté à l'unanimité

2025-056 Dossier sécurité incendie- demande d'acquisition foncière

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de reporter le dossier sécurité incendie « La Chassagne »,
- accepte l'acquisition foncière nécessaire à l'implantation d'une citerne souple d'une capacité de 30 m³ se ferait sur la zone jouxtant la voie ferrée, au carrefour des RD n°53 et n°53a2 pour la sécurité incendie du « Puits de Bourlat »,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires
- accepte le plan de financement ci-dessous,
- charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions de l'état

Schéma sécurité incendie

Puits de Bourlat	13 860.00 € HT soit 16 632.00 € TTC
Assistance maîtrise œuvre AAA 2.3)	<u>3 000.00 € HT</u>
Total estimatif	16 860.00 € HT
Subvention de l'état 40%	6 744.00 €
Part communale 60%	10 116.00 € HT

Adopté à l'unanimité

2025-057 Ordre de priorité des dossiers DETR 2026

Le conseil municipal décide de classer les dossiers avec la priorité suivante :

N°1 : Programme voirie

N°2 : Sécurité incendie « Puits de Bourlat »

Adopté à l'unanimité

La séance a été levée à 21h45